

Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020

Publié le 17/02/2020

Conférences sur les principales mesures de la LFSS 2020

L'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire a organisé en partenariat avec AG2R la Mondiale cinq conférences sur la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020, les 5 , 6 et 7 février derniers.



=> Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 octobre 2019.

Il prévoit un déficit de 5,1 Md€ avec un objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) limité à 2,3%. Parmi les mesures phares à retenir, l'indemnisation du congé des proches aidant une personne en situation de perte d'autonomie ou de handicap. Ce congé permet aussi aux aidants salariés de s'absenter ou de réduire leur temps de travail pour s'occuper d'un proche. Le coût estimé de cette mesure est de l'ordre de 100M€ par an. Les députés ont également autorisé l'expérimentation du cannabis thérapeutique et la création d'un parcours de soin pour accompagner les patients après un cancer. Un amendement propose également de reprendre une expérimentation des hôtels hospitaliers afin d'héberger les patients avant ou après une hospitalisation dans un établissement d'hébergement temporaire non médicalisé.

(Source AG2R)

[Support de la LFSS 2020 à télécharger](#) [Support « côté conseils de la LFSS 2020 »](#)